



Déclaration Liminaire au CHS-CT de l'Yonne du 10 mai 2012

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Chefs de Service,

Nous ne pouvons commencer ce CHSCT sans aborder la journée du 1er mai et celle bien-sûr du 6 mai dernier.

Dans plus de 300 rassemblements et manifestations, la CGT a recensé une participation de plus de 750 000 manifestants. C'est la démonstration que les salariés, retraités, les privés d'emploi, restent déterminés à voir leurs actions conduites dans leurs entreprises, leurs secteurs professionnels, leurs bassins d'emploi, déboucher sur des avancées sociales.

Les dernières provocations de l'ancien président sur le thème du « vrai travail », cinq ans après sa volonté de « remettre la France au travail » ont renforcé la mobilisation des salariés. Les centaines de milliers de manifestants n'ont laissé ni la droite, ni l'extrême droite salir cette journée internationale de luttes, forte de plus d'un siècle d'histoire du mouvement ouvrier, de résistances et de conquêtes sociales.

Le mécontentement, après s'être exprimé dans la rue, s'est traduit dans les urnes lors du 2e tour des élections présidentielles le 6 mai pour sanctionner les politiques anti sociales et l'inégalité de la répartition des richesses.

Les Français ont choisi pour Président de la République, le candidat qui dans la campagne a tenu un discours fort sur la nécessité de rassembler les Français, quelles que soient leurs origines sociales et culturelles. Ils ont exprimé aussi leurs attentes fortes pour aujourd'hui et l'avenir de la jeunesse.

Les électeurs ont également élu le candidat qui a annoncé clairement sa volonté de placer le dialogue avec les partenaires sociaux, notamment les organisations syndicales, comme une des priorités dans sa méthode de travail et dont nous attendons la grande conférence sociale qui devrait être organisée dès juillet 2012.

Aujourd'hui, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de l'Yonne « nouvelle formule » se réunit pour la deuxième fois, dans un délai d'un mois ½ après le précédent tenu le 29 mars dernier.

Quand nous disons tenu, c'est en effet que nous estimons que la séance fut ouverte par vos soins ce jour-là après vérification du quorum et conformément à l'article 8 du présent règlement intérieur. Le Comité a normalement commencé de dérouler l'ordre du jour, au sens que le premier point qui était l'approbation du règlement intérieur du CHSCT de l'Yonne a recueilli l'approbation de l'ensemble des organisations syndicales présentes.

De ce fait, 2 choses :

Premièrement, la CGT ne renouvellera pas l'approbation de ce texte. Si la séance du CHSCT du 29 mars dernier a pris une tournure différente à ce qu'elle aurait dû être, ce n'est que suite à un différent qui nous opposa sur le fonctionnement actuel du CHSCT. Celui-ci aboutit à la non désignation d'un secrétaire parmi les organisations syndicales.

Deuxièmement, la CGT souhaite qu'un procès-verbal de la réunion du 29 mars 2012 soit rédigé, comme cela aurait dû l'être, en reprenant point par point les explications, les motivations évoquées de la part de chacun des représentants qui n'ont pas souhaité présenter de candidat, les diverses suspensions de séance, la teneur des débats et les réponses de l'administration suite aux multiples incidents qui sont intervenus et les échanges qui se sont tenus. Ce procès verbal sera soumis exceptionnellement hors délai d'un mois au secrétaire élu lors de séance de ce jour et au Président. Il sera adopté lors de la prochaine réunion du Comité.

Comme le stipule l'article 27 du règlement intérieur, vous veillerez à l'affichage de ce PV et le relevé des délibérations et ses annexes seront diffusés sur le site Ulysse 89.

Concernant la séance de ce jour, nous souhaitons dans un premier temps revenir sur les incidents du dernier groupe de travail des 3 et 4 mai dernier :

- liminaire de l'assistant de prévention à caractère très conflictuel à destination de l'ensemble des Organisations syndicales, et particulièrement Solidaires;
- discrimination à l'égard des Organisations syndicales rapportée à certains agents suite aux retards dans l'attribution des sièges ergonomiques et les exercices d'évacuation.

Dans un deuxième temps, nous tenons à revenir sur les divers points repris dans notre précédente liminaire du 29 mars dernier et qui restent toujours d'actualité.

Nous tenons à ce que vous vous exprimiez clairement, Madame la Présidente, sur les sujets suivants et nous apportiez une réponse dans le cadre de notre liminaire :

- **la durée des réunions plénières** devra se tenir sur la journée entière au regard des ordres du jour chargés et qui nécessitent un travail du Comité sérieux au regard des multiples dossiers et surtout au vu des situations graves que rencontrent les services en terme de santé, de sécurité et de conditions de travail dégradées ;
- **la mise en œuvre du plan annuel de prévention issu du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) qui n'est même pas finalisé ce jour**, malgré nos demandes insistantes, précises et répétées à ce sujet . Mais nous interviendrons sur le sujet dans le cadre de l'ordre du jour ;
- **La présentation au CHSCT et la transmission de la copie des lettres de mission** de l'assistant de prévention, du Médecin de prévention ainsi que de l'Inspecteur santé sécurité du travail (ISST) dont nous sommes dans l'attente (page 8 & 9 de la Note d'Orientation nationale 2012 – NO 2012).
- **L'information et la présentation future par l'ISST aux organisations syndicales du guide de prévention Amiante dans la gestion des bâtiments;**
- **La présentation future aux organisations syndicales de la circulaire sur la conduite à tenir en cas d'évènements graves;**
- **Le calendrier annuel prévisible des futures réunions à la fois CHSCT (Président/secrétaire) et Comité Technique (CT) en n'occultant pas les réunions préparatoires préalables ainsi que le calendrier prévisionnel préalable de visites de postes** par une délégation du comité (page 7 & 8 de la NO 2012);
- La note devant présenter le **dispositif de formation des membres du CHSCT et la communication rapide de l'agenda** (pages 6 & 7 de la NO 2012). (formation 2012 de 3 jours des élus et chefs de direction et celle de 2 jours au titre de 2013);
- L'information que vous entendez donner aux agents et aux organisations syndicales sur **les Espaces de Dialogue (EDD)** en dehors de la plaquette qui leur a été remise;
- L'information aux organisations syndicales sur la **mise en place du Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS)** dans l'Yonne ;
- L'information sur le **remplacement de la secrétaire administrative** qui part en retraite en juillet;
- La mise à jour du **programme d'intervention 2012** revisité lors du dernier Groupe de travail;
- **L'étude des différents rapports de l'ISST** (rapports examinés au moins 2 fois/an avec réponse systématique dans un délai de 6 mois / page 22 de la circulaire de février 2012 relative au fonctionnement) ;
- **L'étude des différents dossiers immobiliers** dont la transmission des documents déjà demandés concernant les divers travaux sur M.Noel. Nous vous rappelons que ces points sont examinés systématiquement et ces consultations sont obligatoires (page 5, 12, 13 et 14 de la circulaire de février 2012 relative au fonctionnement). De même, un point particulier et régulier en CHSCT des opérations de travaux touchant les bâtiments amiantés doit être fait. Nous vous rappelons aussi que le suivi et **la Maj des diagnostic technique aminante (DTA)** doivent être annuels (page 12 de la NO 2012);
- **L'étude du rapport annuel 2011 du Médecin de prévention ;**
- Enfin le respect de l'envoi des documents 15 jours avant la plénière permettant d'aborder les groupes de travail 8 jours avant. (art.4 du Régl. Intérieur)

Les représentants CGT Finances Publiques du CHS-CT de l'Yonne